

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 24 février 2025

Affaires générales

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Affaires générales - Centre Culturel de Beauvechain - C.C.B. asbl - Désignation de cinq représentants communaux aux assemblées générales.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment ses articles L1122-34, §2;

Vu le Décret du 27 mars 2024 visant à simplifier les procédures administratives au bénéfice des pouvoirs locaux;

Vu le procès-verbal du Conseil communal du 02 décembre 2024 relatif notamment à l'installation des conseillers communaux, à l'adoption du pacte de majorité, à l'élection et la prestation de serment des bourgmestre et échevins, et à la fixation de l'ordre de préséance des conseillers;

Considérant que, suite au renouvellement du Conseil communal, il y a lieu de désigner les délégués communaux, comme représentants de la commune aux assemblées ordinaire et extraordinaire des sociétés et associations, afin d'agir valablement pour et au nom de la commune, durant la législature 2024-2030;

Vu les statuts du Centre Culturel de Beauvechain du 27 décembre 2023;

Considérant qu'il y a lieu de désigner cinq représentants communaux selon la clé d'Hondt au sein de l'assemblée générale du Centre Culturel de Beauvechain asbl;

Considérant que les représentants désignés ne doivent pas nécessairement faire partie du Conseil communal;

Considérant que B.ENSEMBLE a obtenu 14 sièges, BaV. 4 sièges et Ecolo-Groen 1 siège, que la répartition proportionnelle confère 4 mandats à B. ENSEMBLE et 1 mandat à BaV.;

Considérant qu'en vertu du pacte culturel, le parti démocratique non représenté a droit à un siège d'observateur;

Considérant que lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de mandats ou fonctions à pourvoir, une prise d'acte est suffisante;

Vu les candidat(e)s présenté(e)s pour ces désignations, à savoir :

Pour B.ENSEMBLE :

- Monsieur Aurélien HENNEBEL
- Madame Monique LEMAIRE-NOËL
- Monsieur Moustapha NASSIRI
- Monsieur Bruno VAN de CASTEELE

Pour BaV.:

- Madame Katia JACQUES

Pour Ecolo-Groen:

- Madame Mary van OVERBEKE, en qualité d'observateur.

PREND ACTE

de la désignation comme représentants communaux aux assemblées générales du Centre Culturel de Beauvechain asbl:

- Monsieur Aurélien HENNEBEL
- Madame Monique LEMAIRE-NOËL
- Monsieur Moustapha NASSIRI
- Monsieur Bruno VAN de CASTEELE
- Madame Katia JACQUES
- Madame Mary van OVERBKE, en qualité d'observateur.

Le mandat de ces représentants communaux couvre la législature 2024-2030, sauf décision contraire du Conseil communal.

La présente délibération sera transmise aux intéressés et au Centre Culturel de Beauvechain asbl.